

LA  
DÉCOUVERTE A AUGSBOURG  
DES INSTRUMENTS MÉCANIQUES  
DU MONNAYAGE MODERNE  
ET LEUR IMPORTATION EN FRANCE EN 1550

D'APRÈS LES DÉPÊCHES DE CHARLES DE MARILLAC  
AMBASSADEUR DE FRANCE

PAR

**PIERRE DE VAISSIÈRE,**  
ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE



MONTPELLIER  
IMPRIMERIE RICARD FRÈRES, RUE COLLOT, 9  
—  
1892

LA  
DÉCOUVERTE A AUGSBOURG  
DES INSTRUMENTS MÉCANIQUES  
DU MONNAYAGE MODERNE  
ET LEUR IMPORTATION EN FRANCE EN 1550

---

On a manqué jusqu'à ce jour de détails précis sur la découverte faite au XVI<sup>m</sup>e siècle en Allemagne et sur l'importation à la même époque en France, des instruments mécaniques du monnayage moderne, qui devaient faire disparaître la frappe des monnaies au marteau.

Dans quelle ville d'Allemagne l'invention en fut-elle réalisée? — Par qui? — A quelle date exacte? — Par les soins et l'intelligence de quels personnages, le gouvernement français se rendit-il acquéreur du secret des nouveaux procédés?

Tout autant de questions restées sans solution.

Les quelques pages, qui suivent, fourniront à ce sujet des renseignements encore inédits. C'est au cours d'une étude

biographique sur Charles de Marillac<sup>1</sup>, ambassadeur et homme d'État du XVI<sup>m</sup>e siècle, qu'il nous a été donné de les rencontrer.

Montpellier, Février 1892.

---

<sup>1</sup> Charles de Marillac, né en Auvergne vers 1510, mort en 1560, fut successivement ambassadeur à Constantinople, en Angleterre auprès d'Henry VIII, à Bruxelles et à Augsbourg auprès de Charles-Quint. Il fut en outre chargé d'importantes négociations auprès des Princes d'Allemagne.

La vie de Charles de Marillac nous a déjà fourni la matière de notre thèse à l'École des Chartes soutenue au mois de Janvier 1892 (*Charles de Marillac, ambassadeur de France auprès d'Henry VIII, de Charles-Quint et des Princes d'Allemagne.*

Cf. *École nationale des Chartes, Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1892, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, p. 109 à 119.)

Nous reprenons en ce moment ce travail, qui sera publié prochainement.

# I

C'est à Charles de Marillac, ambassadeur à Augsbourg, auprès de Charles-Quint (1550-1551), que revient le mérite d'avoir signalé à la cour de France l'invention des procédés mécaniques de monnayage, qui devaient se substituer aux opérations successives de la frappe au marteau<sup>1</sup>. Notre ambassadeur s'était mis en rapport à Augsbourg avec un orfèvre médailleur dont ses correspondances ne nous donnent pas le nom, mais qui est seulement désigné sous ce titre : « le Chevalier du S<sup>t</sup> Sépulchre ». Celui-ci s'engagea à livrer au Roi de France le secret d'une nouvelle méthode de frapper monnaie, sous la condition d'une juste rémunération. Les dépêches de Marillac nous apprennent que l'inventeur envoya à la Cour de France un mémoire où était exposée sa découverte<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Jusqu'au règne de Henry II en France et un peu plus tard dans les autres pays, toutes les monnaies ont été frappées au marteau. On étendait les lames de métal sur une enclume ; on les coupait ensuite en « carreaux », c'est-à-dire en morceaux de poids égal que l'on arrondissait. On plaçait alors le rond de métal sur un coin immobile (la pile), qui portait en creux le revers de la pièce ; puis, prenant de la main gauche un autre coin (le trousseau), représentant le droit de la monnaie, l'ouvrier en couvrait le rond de métal. Il frappait dessus avec un marteau, jusqu'à ce qu'il eût obtenu la double empreinte bien marquée.

<sup>2</sup> Lettre de Marillac au Connétable de Montmorency du 22 Juillet 1550. — Pièces justificatives, III.

Henry II se préoccupa toujours beaucoup du progrès et de la bonne qualité du monnayage. Il accepta donc les propositions qui lui étaient transmises par son ambassadeur et envoya à Augsbourg le frère de Charles de Marillac, Guillaume de Marillac, Contrôleur général et Intendant de ses finances, et le Maître de la Monnaie de Lyon<sup>1</sup>. Ces deux personnages étaient chargés d'aller étudier sur les lieux les nouveaux engins et de les rapporter en France.

Les renseignements fournis soit par le mémoire du Chevalier, soit par les dépêches de Marillac avaient déjà, du reste, suffisamment édifié le gouvernement français sur la valeur de la découverte ; car avant même les premières expériences, l'ambassadeur fut chargé d'offrir au Chevalier du S<sup>t</sup> Sépulchre trois à quatre mille écus. « Monsieur Marillac, écrit le Connétable, . . . . . pour satisfaire à ce que vous désirez sçavoir ce que vous pourrez promettre au Chevalier du S<sup>t</sup> Sépulchre, sy tant est que le Maistre des monnoyes trouve bon ce qu'il met en avant et de l'utilité qu'il dit, le Roy m'a donc chargé vous escrire, que vous le pouvez assurer de troys ou quatre mille escus, qu'il n'y aura point de faulte que ledict Seigneur ne luy donne pour récompense, et que par advanture aprez cella,

---

<sup>1</sup> La Monnaie du Roi à Lyon fut établie par lettres-patentes du 13 Décembre 1415. L'exploitation en était confiée au « Maistre particulier de la Monnoie de Lion ». Les pièces étaient frappées sous sa responsabilité et marquées à ses initiales. Quel était le titulaire de cette charge en 1550 ? Il est difficile de répondre exactement à cette question ; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'un certain André de la Roze est signalé comme Maître de la Monnaie de Lyon en 1544, et qu'Antoine de Luan exerça les mêmes fonctions de 1554 à 1557. (Renseignements dus à l'obligeance de M. Desvernay, bibliothécaire de la ville de Lyon).

s'il veoyt que ce soyt de telle commodité, il ne luy donne mieulx . »

Le Chevalier exposait du reste avec une parfaite assurance le mécanisme des nouveaux engins, qu'il « faisait dresser dans le logis » de Marillac.

« Le Maistre des monnoyes, écrit l'ambassadeur, demeure tout esbahy et confus, ne pensant jamais que telle chose se pust faire<sup>1</sup>. » Mais les premières expériences furent telles, que le Maître de la monnaie « dut s'en contenter ». Et cependant cet essai n'avait été exécuté qu'avec les instruments que possédait le Chevalier et qu'il déclarait lui-même insuffisants. Pour qu'on pût bien juger de la réelle valeur du nouveau système, il fallait faire fabriquer des « instrumens plus forts » ; avec eux seulement, le Chevalier pourrait apprendre « l'art » aux ouvriers français.

La construction de nouveaux engins devait malheureusement amener un assez long retard. « C'est une chose mal à propos, écrit Marillac, pour la célérité que le Roy désiroyt estre faicte, à cause des nouvelles monnoyes qu'il veult battre<sup>2</sup> ». Deux ou trois mois seront, en effet, nécessaires à la fabrication d'instruments plus importants. Les anciens vont être défaits pièce à pièce, et l'on exécutera les nouveaux sur un modèle rigoureu-

---

<sup>1</sup> Du Connétable de Montmorency à M. de Marillac, le 30 Juin 1550. — Pièces justificatives, I.

<sup>2</sup> Lettre de M. de Marillac au Connétable, 15 Juillet 1550. — Pièces justificatives, II.

<sup>3</sup> De M. de Marillac au Connétable, le 22 Juillet 1550. — Pièces justificatives, III.

sement exact. Si l'on ajoute deux ou trois mois consacrés par l'inventeur à apprendre l'art aux ouvriers français, rien ne pourra donc être terminé avant cinq à six mois. « Pendant lequel temps d'ailleurs, continue Marillac, le Chevalier ne demande riens d'avancement, synon qu'on paye les Maistres, qui feront lesdicts instrumens, lesquelz pourront couster cent escus, qui est bien peu de chose.<sup>1</sup> »

A propos de la construction des nouveaux instruments, Marillac insiste auprès du Connétable de Montmorency pour qu'il envoie en Allemagne un mécanicien habile, « plus apte à comprendre cest art » que le Maître de la monnaie de Lyon. Ce dernier n'était « expérimenté qu'au faict des métaux, qui est une chose du tout séparée de ce nouvel artifice » ; et le Chevalier déclarait avoir plutôt besoin de « quelque ouvrier en fer subtil et ingénieux », que d'un homme « expert en congnoissance de métaux et à fondre. » En dehors de ces considérations, Marillac estimait au reste « ce Maistre des monnoyes mal propre à négocier et fort grossier pour comprendre tost une telle subtilité ». Il ne trouvait « ny vérité en sa bouche, ny bonne volonté en son faict » ; aussi ne jugeait-il pas opportun de s'opposer au départ de cet homme, qui était le premier d'ailleurs à demander son congé<sup>2</sup>.

Aussitôt après la réussite des premières expériences, Marillac avait rédigé un projet de traité entre le gouvernement français et l'inventeur ; il y avait spécifié avec soin les conditions du marché et n'avait rien omis de ce qui lui paraissait pouvoir

---

<sup>1</sup> De M. de Marillac au Connétable, le 22 Juillet 1550. — Pièces justificatives, III.

<sup>2</sup> *Ibid.*

servir « à bien lyer le Chevalier et asseurer la besongne<sup>1</sup>. » Il avait offert définitivement un payement de trois mille écus.

Ce projet d'entente avait été soumis au Chevalier. Celui-ci avait rendu bientôt réponse à Marillac. Le traité lui paraissait raisonnable ; il acceptait la rémunération de trois mille écus. Sur deux points seulement il faisait des réserves. Cette somme de trois mille écus, il exigeait qu'elle fût expédiée aussitôt à Augsbourg, et mise en dépôt entre les mains d'un marchand, jusqu'à l'entière exécution des engagements pris par lui. Le Chevalier ne pouvait d'autre part faire droit à une seconde demande de Marillac : c'était de consentir à l'envoi en France d'un de ses ouvriers chargé d'accompagner à Paris les nouveaux engins, pour aider à les y établir et à en assurer le bon fonctionnement. L'inventeur n'avait que deux ouvriers, dont il avait grand besoin, étant en ce moment surchargé de besogne.

Marillac n'estimait pas toutefois que ces réserves mises par le Chevalier pussent suffire à faire rompre avec lui. Si la Cour de France ne traitait pas avec l'inventeur, celui-ci vendrait très probablement sa découverte à Charles-Quint, qui l'employait déjà à d'autres travaux. « L'Empereur, écrit Marillac, prétend se valloir de cest artifice, ayant à cest effet faict venir d'Espagne leur premier maistre en faict de monnoye, pour apprendre ce que ledict Chevalier scait faire<sup>2</sup>. » Il fallait donc, d'après l'ambassadeur, éviter de plus longs pourparlers et passer sur quelques inconvénients pour obtenir un très grand et très réel avantage.

---

<sup>1</sup> De M. de Marillac au Connétable, le 22 Juillet 1550. — Pièces justificatives, III.

<sup>2</sup> De M. de Marillac au Roi, Augsbourg, le 16 Septembre 1550. — Pièces justificatives, VI.

Ce fut aussi l'avis du gouvernement français. Au reste, Marillac avait renvoyé son frère à Paris pour mettre mieux encore le Roi au courant de la situation, et lui demander ses instructions définitives. Dans une lettre du 10 août 1550, le Connétable apprend à Marillac l'arrivée de son frère à la Cour et le bon accueil que lui a fait le Roi. « Ledit Seigneur, ajoute Montmorency, a trouvé vos adviz et remonstrances très saiges et de grande considération. . . . . et vostre dict frère vous sera renvoyé amplement instruit de tout ce qui sera nécessaire pour le service d'icelluy Seigneur, avecques résolutions sur le faict de la monnoye, suivant les articles que nous avez envoyez du Chevalier du S<sup>t</sup> Sépulchre <sup>1</sup>. »

Peu de jours après le Roi informait son ambassadeur à Augsbourg, qu'il était décidé « à tirer utilité de l'invention du Chevalier et résolu d'en faire entière preuve <sup>2</sup>. » Pour remplacer le Maître de la Monnaie de Lyon revenu en France, il envoyait « un excellent ouvrier en fer pour la fabrique de l'engin. » Cet ouvrier, habile mécanicien du nom d'Aubin Olivier, devait partir en compagnie de Guillaume de Marillac que le Roi renvoyait à Augsbourg. Et à ce propos, écrivait Henry II à son ambassadeur : « Je veulx que vostre dict frère, lequel a, comme j'ay congneu par le rapport qu'il m'en a faict, desja beaucoup comprins et senty de la façon d'user de l'engin, mette peyne d'apprendre et entendre parfaitement ce que ledict Chevalier en sçayt, et ledict ouvrier en fer fera l'engin <sup>3</sup>. » Ensuite,

---

<sup>1</sup> Lettre du Connétable à M. de Marillac, 10 Août 1550. — Pièces justificatives, IV.

<sup>2</sup> Lettre du Roi à M. de Marillac, le 31 Août 1550. — Pièces justificatives, V.

<sup>3</sup> *Ibid.*

en temps voulu, le Roi devait envoyer à Augsbourg un « ouvrier de monnoye. . . afin que ces troys ensemble puissent entièrement retirer et rapporter du Chevalier le secret dudict art et tout ce qui s'en peult espérer <sup>1</sup>. » Guillaume de Marillac, en même temps que la lettre du Roi, apportait à Augsbourg les trois mille écus promis à l'inventeur ; cette somme devait être mise en dépôt, pour n'être baillée au mécanicien Allemand qu'après l'entière exécution de ses promesses.

Quant à la seconde réserve mise par le Chevalier au projet de traité rédigé par Marillac, c'est-à-dire l'impossibilité d'envoyer en France un de ses ouvriers, la chose était, de l'avis du Roi, fort regrettable, mais ne pouvait suffire à faire rompre le marché, « estant certain, disait le Roi à Marillac, que vous ne ferez jamais dellivrer ladicté somme de troys mille écus, que vous n'ayiez entière satisfaction, et que vous et ceulx que je députe pour cela ne scachiez les secrets et artifices des engins entièrement, dont je me remets du tout sur vous et sur ce que vostre dict frère vous en dira de ma part <sup>2</sup>. »

Au reçu de la lettre du Roi apportée par son frère, Marillac s'occupait aussitôt de conclure définitivement avec le Chevalier, et la fabrication des nouveaux instruments fut immédiatement commencée.

---

<sup>1</sup> Lettre du Roi à M. de Marillac, le 31 Août 1650. — Pièces justificatives, V.

<sup>2</sup> *Ibid.*

## II

Différents passages des dépêches de Marillac nous donnent une description sommaire des nouveaux appareils. « Par ce nouvel artifice, écrit Marillac, il n'est question aucunement de fondre, ains seulement aplatir et subtiliser et aprez couper en rond et marquer la matière destinée à la monnoye<sup>1</sup>. » On retrouve, dans cette brève description, les trois opérations essentielles du monnayage mécanique : l'aplatissement des lames de métal non plus sur une enclume, mais au moyen du laminoir ; le découpage à l'emporte-pièce ; enfin, la frappe au balancier.

Dans une autre lettre au Connétable du 21 Octobre 1550, Marillac est plus explicite. « Nos instrumens à faire monnoye avancent fort, écrit-il, et desjà, Monseigneur, vostre serrurier, avecques l'aide de deux ouvriers qu'on luy a baillez, a parachevé celluy qui coupe en rond, par lequel il appert occulairement qu'ung homme, voire un garçon de quinze ans, coupera plus de monnoye en ung jour et en la perfection que cinquante n'en pourroient arrondir. Mais pour ce qu'il est besoin que toutes les pièces soyent de mesme poids, que lesdits monnoyeurs appellent « de recours », je ne puis riens assurer de ce faict,

---

<sup>1</sup> Lettre de M. de Marillac au Connétable, Augsbourg le 22 Juillet 1550. — Pièces justificatives, III.

que les aultres instruments, par où les lames de billon seront tirées, ne soyent pas du tout parachevez ; car là, Monseigneur conciste la consommation de l'art <sup>1</sup>. »

Le 27 Novembre 1550, Marillac annonça à son gouvernement l'achèvement des « instrumens nouvellement proposez par le Chevalier du S<sup>t</sup> Sépulchre, pour faire la monnaye en la perfection de rondeur et facilité <sup>2</sup>. » Ces instruments eussent été terminés bien avant, écrit l'ambassadeur, « si l'on avoit pu ici jouyr des forges et aultres commoditez à son aise, comme on auroit faict en France <sup>3</sup>. »

Néanmoins, tout en étant persuadé que les ouvriers français ne tarderaient pas à perfectionner l'invention <sup>4</sup>, Marillac « en espéroit ung grand bien », car il en voyait déjà « des preuves fort belles et évidentes <sup>5</sup>. »

Le Chevalier, annonçait en même temps l'ambassadeur, était revenu sur son refus d'envoyer un ouvrier en France. Il était décidé qu'un de ses aides y accompagnerait Guillaume de Marillac et Aubin Olivier ; il devait assister à l'installation des nouveaux instruments et demeurer à Paris « jusqu'à ce qu'on en eust vu la preuve plus ample. » On épargnait ainsi « la peyne

---

<sup>1</sup> Lettre de M. de Marillac au Connétable. Augsbourg, le 21 Octobre 1550. — Pièces justificatives, VIII.

<sup>2</sup> Lettre de M. de Marillac au Connétable de Montmorency, le 27 Novembre 1550. — Pièces justificatives, XI.

<sup>3</sup> Du même au même, le 21 Octobre 1550. — Pièces justificatives, VIII.

<sup>4</sup> C'est en effet ce qui devait arriver ; Aubin Olivier apporta d'importants perfectionnements à l'invention du Chevalier.

<sup>5</sup> De Marillac au Connétable. Augsbourg, le 18 Novembre 1550. — Pièces justificatives, IX.

et la despence » de faire venir à Augsbourg « quelque ouvrier de monnoye », et, de plus, on gardait un certain recours contre l'inventeur au cas, — très improbable, du reste, — où quelque difficulté surviendrait. De l'avis de tous, les instruments paraissaient fonctionner très bien; mais, écrivait Marillac, « l'incommodité du lieu où nous sommes et la faulte de billon est cause que je ne puy assurer sy ceste monnoye se fera en telle dilligence que le mémoire porte<sup>1</sup>. » Pour plus de sûreté encore, notre ambassadeur avait jugé opportun de retenir une bonne partie de la somme promise au Chevalier; elle ne devait lui être remise, que si tout fonctionnait bien.

En revanche le Chevalier demandait des lettres-patentes du Roi, « par lesquelles, ledict Seigneur l'asseurast que ce secret ne seroit point divulgué hors de son royaume<sup>2</sup>. »

Reste seulement désormais, ajoute Marillac, à pourvoir à deux choses : « la première, de destiner lieu à Paris, où l'on dresse ces instruments, pour les mettre en besongne, lequel il convient estre un peu ample à cause du moulin à cheval et séparé de la fréquence des hommes, pour n'estre le secret découvert; — l'autre qu'il vous plaise ordonner, Monseigneur, qu'on baille tant de billon, qu'il sera requis, à mon dict frère, pour faire preuve de ces instrumens, et qu'on veoye par là la dilligence et la besongne, les fraiz qu'on y espargne, en conférant le temps qu'on employera à celluy qu'on met à faire la monnoye selon l'ancienne façon, ainsi que mon frère, Monseigneur, vous dira plus amplement, comme celluy qui a mis

---

<sup>1</sup> De M. de Marillac au Connétable. Augsbourg, le 27 Novembre 1550. — Pièces justificatives, XI.

<sup>2</sup> De M. de Marillac au Connétable. Augsbourg, le 21 Octobre 1550. — Pièces justificatives, VIII.

peyne d'entendre bien le tout, pour aultant que c'est à luy d'en répondre et qu'il a esté destiné pour en avoir la superintendance<sup>1</sup>. »

Dans cette même lettre du 27 Novembre 1550, Marillac vantait aussi l'habileté d'Aubin Olivier; s'il n'était venu à Augsbourg, écrivait Marillac au Connétable, « je puy vous asseurer que nous ne fussions venus à bout de ces instrumens, de quatre mois<sup>2</sup>. » Un aussi habile artisan ne pouvait manquer, croyait-il, de perfectionner sans tarder la nouvelle invention.

Quant à la dépense et aux frais occasionnés par la fabrication des nouveaux engins, Marillac en dressa une note exacte. Pour la construction des appareils : environ 300 écus; à peu près la même somme pour les allées et venues de Paris à Augsbourg du Maître de la monnaie de Lyon, de Guillaume de Marillac, d'Aubin Olivier, et de l'ouvrier du Chevalier, ainsi que pour le port des caisses des instruments « par charroi » jusqu'à Paris<sup>3</sup>.

Finalement le 14 Décembre 1550, le Connétable de Montmorency écrivit à Marillac, que « le Roy estoit demouré bien fort content de ce qu'il s'estoit si bien instruit du fait de ceste monnoye, de laquelle il estoit allé à Paris faire entière preuve ». « Et ne sera pour cest effect riens espargné<sup>4</sup> », ajoutait Montmorency.

---

<sup>1</sup> De M. de Marillac au Connétable de Montmorency. Augsbourg, le 27 Novembre 1550. — Pièces justificatives, XI.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Du Connétable à M. de Marillac, le 14 Décembre 1550. — Pièces justificatives, XII.

Le résultat de la mission de Guillaume de Marillac et d'Aubin Olivier fut en effet l'établissement d'un atelier monétaire dans « le Logis des Étuves », à l'extrémité occidentale de l'Île-du-Palais à Paris.

La lettre du Connétable de Montmorency, en date du 14 Décembre 1550, est la dernière pièce qui, dans les correspondances de Marillac, fasse mention de la découverte du Chevalier.

Notre tâche finit donc ici.

L'on sait du reste la fortune merveilleuse qui était réservée à l'invention de l'habile mécanicien Allemand, l'on connaît aussi les perfectionnements qu'y apporta le génie français. Comme le prévoyait Marillac, « nos ouvriers de France » devaient rendre bientôt « aisez et plus commodes<sup>1</sup> » les primitifs « engins » fabriqués à Augsbourg.

Il faut se dire néanmoins que le principe de ces « engins » est resté toujours le même, et qu'il est demeuré la base du monnayage moderne. Souhaitons donc, en terminant, qu'un chercheur parvienne à découvrir quel fut ce « Chevalier du S<sup>t</sup> Sépulchre » ; son nom mériterait certes d'être tiré de l'oubli.

---

<sup>1</sup> Lettre de M. de Marillac au Connétable de Montmorency. Augsbourg, le 21 Octobre 1550. — Pièces justificatives, VIII.